

Communiqué de presse – 17.12.2020

Extension, bilinguisme et soutien massif

Le Parc naturel régional Chasseral s'agrandit au sud et à l'ouest avec l'adhésion, depuis dimanche, des communes d'Evilard-Macolin et Twann-Tüscherz, et par le renouvellement de l'adhésion de la commune de Val-de-Ruz, qui passait légalement par l'extension à l'entier de son territoire. Avec le vote à l'unanimité d'Enges ce mercredi soir, 19 des 21 communes membres ont d'ores et déjà renouvelé leur adhésion, à une écrasante majorité ou à l'unanimité. Orvin et Sonceboz-Sombeval se prononceront par les urnes en janvier. La nouvelle commune fusionnée de Neuchâtel, intéressée à devenir membre pour ses parties forestières, se prononcera début 2021.

Les communes bilingue d'Evilard-Macolin (92% de oui) et germanophone de Twann-Tüscherz (78% de oui) ont décidé ce dernier dimanche en votation populaire d'adhérer au Parc régional Chasseral pour la période 2022-2031. Leur arrivée dans le Parc étend le territoire de ce dernier au sud et rend le Parc de facto bilingue.

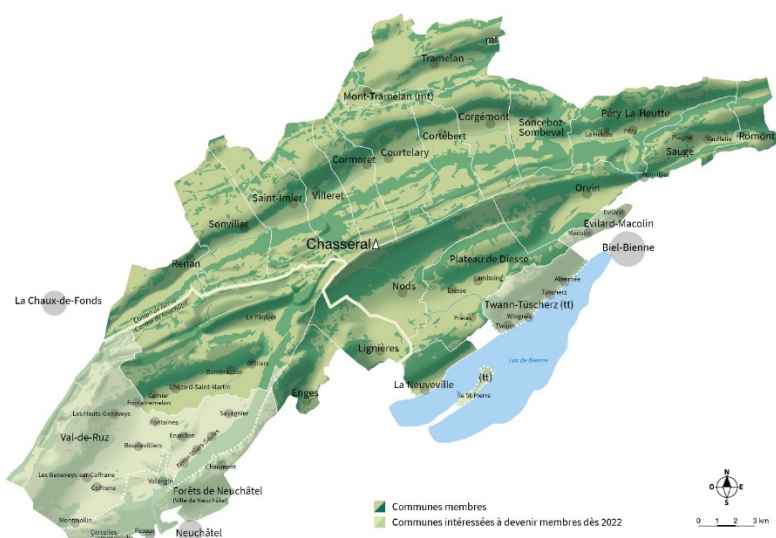
La commune de Val-de-Ruz a de son côté validé à l'unanimité lundi soir en Conseil général le renouvellement de l'adhésion, qui passait légalement par une extension à toute la commune (seules 5 des 15 localités d'avant fusion étaient membres jusqu'ici). De son côté, Enges, dernière commune à voter en 2020, a accepté ce mercredi soir le renouvellement de l'adhésion, à l'unanimité de son conseil général.

La commune nouvellement fusionnée de Neuchâtel doit prochainement décider de son adhésion pour les parties forestières de ses localités. Le vote interviendra dans les prochains mois. Orvin et Sonceboz-Sombeval seront quant à elles les deux dernières communes déjà membres qui doivent encore voter. Elles leur feront, covid oblige, par un scrutin par les urnes en janvier prochain.

Le Parc Chasseral remercie d'ores et déjà les habitants et les élus pour la confiance témoignée, qui « récompense un travail sérieux mené depuis 20 ans en partenariat avec les communes, les institutions et les habitants de la région », analyse Fabien Vogelsperger, directeur du Parc régional. « La hauteur du soutien – 14 communes ont voté oui à l'unanimité, toutes les autres avec une écrasante majorité – corrobore le sondage et la consultation menés cet automne sur la Charte 2022-2031, qui dévoilaient un très large appui régional aux projets menés par le Parc. »

À l'issue du vote des trois dernières communes, une cérémonie officielle sera organisée pour la signature par les communes adhérentes du Contrat de Parc (pour autant que la situation sanitaire le permette), avant la remise de ce document et de la Charte 2022-2031 à la Confédération. La nouvelle Charte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve de validation par l'OFEV.

La carte du territoire en 2022



Légende : Avec un vote positif de la commune fusionnée de Neuchâtel, début 2021, le Parc passerait de 21 à 24 communes et de 388 à 490 km², soit une extension de 25%.



Légende : Les communes ont renouvelé leur adhésion à l'unanimité ou à une écrasante majorité, comme ici à Plateau de Diesse (80 voix contre 9).

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.